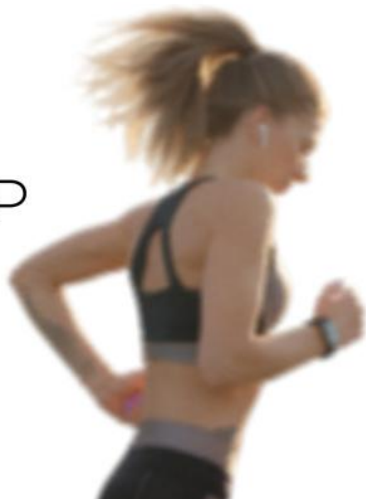




Communiqué de presse

Communication à caractère promotionnel

N4 GROUP lance son introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris

- Offre initiale d'un montant brut de 50 M€, comprenant une augmentation de capital de 7 M€ et la cession d'actions existantes pour 43 M€ par Arlette Capital, Mathieu Viscuso et Alexandre Dez, pouvant être augmentée en cas d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
- Prix de l'Offre à Prix Ferme : 23,81 € par action
- Engagements de souscription de la part du fonds Bpifrance BlueSpring 1, BNP Paribas Asset Management Europe, CDC Croissance, Portzamparc Gestion et Vatel Capital, pour un montant total de 20,85 M€, représentant 42% du montant brut de l'offre initiale, hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
- Période de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme : du 9 au 20 octobre 2026, jusqu'à 17h00 pour les ordres aux guichets et 20h00 pour les ordres par Internet
- Clôture du Placement Global : le 21 octobre 2026 à 12h00, heure de Paris
- Début des négociations prévu le 26 octobre 2026 sur Euronext Growth® Paris
- Code ISIN : FR001401BD72 - Mnémonique : ALN4

Voiron, France, le 9 octobre 2026 – 7h30 CEST – N4 GROUP, groupe familial français intégré, acteur majeur du fitness, de la nutrition sportive, de la santé et du bien-être, annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth® Paris.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a approuvé, le 8 octobre 2026, sous le numéro 26-360, le prospectus relatif à l'opération, composé du document d'enregistrement approuvé le 1^{er} octobre 2026 sous le numéro I.26-005 et d'une note d'opération comprenant le résumé du prospectus.

N4 GROUP est un groupe familial français intégré, positionné comme un acteur de référence sur les marchés du fitness, de la nutrition sportive, de la santé et du bien-être.

Issu de la création de FitnessBoutique en 1999 à Voiron, le Groupe conçoit, développe, formule et distribue un portefeuille de 14 marques complémentaires couvrant des besoins variés, de la nutrition orientée performance sportive à la nutrition fitness et santé, ainsi qu'aux équipements de cardio et musculation.

N4 GROUP s'appuie sur un modèle omnicanal combinant e-commerce, réseau FitnessBoutique, pharmacies, parapharmacies, détaillants spécialisés et grande distribution. Le Groupe dispose également d'une plateforme industrielle intégrée, N4 Labs, dédiée à la R&D, à la formulation, à la qualité, à l'innovation et à l'industrialisation des produits de nutrition.

Au 31 mars 2026, N4 GROUP comptait 161 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP), 115 points de vente FitnessBoutique et a réalisé un chiffre d'affaires de 91,1 M€, avec une marge d'EBIT de 17%.

Objectifs financiers de N4 GROUP

À horizon 2027, le Groupe envisage de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 100 M€ et une marge d'EBIT d'environ 20%. À horizon 2029, N4 GROUP vise un chiffre d'affaires supérieur à 150 M€, dont 10% à l'international, et une marge d'EBIT d'environ 25%.

Raisons de l'Offre : accélérer le développement industriel et européen

L'émission d'Actions Nouvelles et l'inscription des Actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth sont destinées à (i) permettre à la Société de lever des fonds afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de croissance au moyen de l'émission d'Actions Nouvelles et (ii) offrir une liquidité partielle à certains actionnaires historiques dans le cadre de l'Offre Secondaire. La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre, qui s'élève à environ 6,14 M€ (sur la base du Prix de l'Offre, exclusion faite du produit de la cession des actions cédées dans le cadre de l'Offre Initiale, de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), au financement des objectifs stratégiques suivants :

- Environ 70% au renforcement des capacités industrielles de N4 Labs, notamment par l'installation de nouvelles lignes de production sur le site de Voiron. Ces investissements accompagneront l'internalisation progressive de la production du pôle Nutrition, dont la part produite en interne doit passer d'environ 32% au 31 mars 2026 à environ 70% à horizon trois à cinq ans ; et
- Environ 30% au développement international du Groupe, prioritairement en Belgique, en Espagne et en Italie. Ce développement passera d'abord par l'e-commerce et des partenariats B2B locaux, puis par l'ouverture de points de vente pilotes et le déploiement de franchises ou d'affiliations.

L'inscription aux négociations sur Euronext Growth de ses actions devrait permettre, en outre, à N4 GROUP de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales.

Principales modalités de l'offre

Structure de l'offre

L'offre comprendra :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ferme** » ou « **OPF** ») ;
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, comprenant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans l'offre initiale, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Taille de l'offre

L'offre initiale portera sur un maximum de 2 099 957 actions, comprenant :

- 293 994 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, représentant un montant brut de 7 M€ et net de 6,14 M€ ;
- 1 805 963 actions existantes cédées par Arlette Capital, et par Messieurs Mathieu Viscuso et Alexandre Dez, représentant un montant brut de 43 M€ et net de 41,6 M€.

L'offre secondaire est subordonnée à la réalisation de 100% de l'offre primaire. Les actions nouvelles seront ainsi allouées en priorité par rapport aux actions cédées initiales en cas de demande insuffisante et de réduction de la taille de l'offre.

Le produit de l'émission des actions nouvelles reviendra à la Société. Le produit des cessions d'actions existantes reviendra exclusivement aux actionnaires cédants.

Le montant de cette offre sera, sur la base du Prix de l'Offre, d'environ 50 M€, dont 7 M€ au titre d'une augmentation de capital (prime d'émission incluse) (avant exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, les actionnaires cédants pourront, en accord avec la Société, décider d'augmenter le nombre d'actions cédées d'un maximum de 15%, soit un maximum de 314 993 actions cédées complémentaires, au Prix de l'Offre. L'exercice éventuel de cette clause sera décidé lors de la fixation des modalités définitives de l'offre, prévue le 21 octobre 2026, et interviendra prioritairement à l'Option de Surallocation.

Option de Surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, les actionnaires cédants consentiront à CIC CIB, en qualité d'agent stabilisateur, une option permettant la cession d'un nombre d'actions existantes supplémentaires représentant au maximum 15 % du nombre cumulé d'actions nouvelles, d'actions cédées initiales et d'actions cédées complémentaires, soit un maximum de 362 242 actions.

Cette option pourra être exercée, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, en une seule fois, à compter du début des négociations et jusqu'au 25 novembre 2026 inclus. Son exercice ne procurera aucun produit supplémentaire à la Société.

Prix de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre a été arrêté par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 7 octobre 2026 à 23,81 euros par action, étant précisé que les Actionnaires Cédants n'ont pas participé aux délibérations et au vote de la délibération du conseil d'administration sur la fixation du Prix de l'Offre.

Produit brut et produit net de l'émission des Actions Nouvelles :

À titre indicatif, le produit brut et le produit net de l'émission des Actions Nouvelles (sur la base du Prix de l'Offre) seraient les suivants :

En euros	Offre Primaire à 100%	Offre Primaire et Offre Secondaire à hauteur des engagements de souscription	Offre Primaire et Offre Secondaire à 100%	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation
Produit brut	6 999 997	6 999 997	6 999 997	6 999 997	6 999 997
Dépenses estimées	863 500	863 500	863 500	863 500	863 500
Produit net	6 136 497	6 136 497	6 136 497	6 136 497	6 136 497
Montants nets des cessions*	0	13 399 844	41 602 480	48 858 714	57 203 384

* Il est précisé que seul le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera versé à la Société, le produit net des cessions évoquées ci-dessus revenant aux Actionnaires Cédants.

Engagements de souscription

La Société a reçu des engagements de souscription d'un montant total de 20,85 M€, répartis comme suit :

Investisseur	Montant de l'engagement
Bpifrance BlueSpring 1, représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement	13,35 M€
BNP Paribas Asset Management Europe	5 M€
CDC Croissance Small Caps	1 M€
Portzamparc Gestion	1 M€
Vatel Capital SAS	0,5 M€
Total	20,85 M€

Ces engagements représentent **42% de l'offre initiale**.

Ces engagements de souscription ne sont pas rémunérés. Ils ont vocation à être servis en priorité et intégralement. Aucun de ces engagements ne constitue une garantie de bonne fin.

Engagements d'abstention et de conservation

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.
- Engagements de conservation des actionnaires cédants : 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, portant sur l'intégralité des actions qu'ils détiendront à cette date, sous réserve de certaines exceptions usuelles.
- Engagement de conservation de Bpifrance BlueSpring 1 : 360 jours calendaires à compter de la signature de leur engagement de souscription, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Absence de garantie et conditions de réalisation

L'Offre ne fera l'objet ni d'une garantie ni d'un engagement de prise ferme.

La réalisation de l'Offre est notamment subordonnée à la signature et à l'absence de résiliation du contrat de placement jusqu'au règlement-livraison, ainsi qu'à l'émission du certificat du dépositaire des fonds constatant la souscription des actions nouvelles. À défaut, l'Offre et les ordres correspondants seront rétroactivement annulés.

Éligibilité fiscale

Les actions de N4 GROUP sont éligibles au PEA et au PEA-PME.

La souscription en numéraire à l'augmentation de capital de la Société peut également permettre aux investisseurs concernés de bénéficier du maintien du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, sous réserve du respect des conditions applicables. Les investisseurs sont invités à consulter leur conseiller fiscal afin d'apprécier leur situation personnelle.

Calendrier indicatif de l'opération

Date	Événement
08 octobre 2026	Approbation du prospectus par l'AMF
09 octobre 2026	Diffusion du communiqué de lancement Ouverture de l'offre au public et du placement global
20 octobre 2026	Clôture de l'offre au public à 17h00 pour les ordres aux guichets et à 20h00 pour les ordres par Internet
21 octobre 2026	Clôture du placement global à 12h00 Diffusion du communiqué de presse indiquant les résultats
23 octobre 2026	Règlement-livraison
26 octobre 2026	Début des négociations sur Euronext Growth® Paris
25 novembre 2026	Le cas échéant, date limite d'exercice de l'option de surallocation et fin de la période de stabilisation
27 novembre 2026	Règlement-livraison des actions cédées supplémentaires dans le cadre de l'Option de Surallocation, si exercice de l'Option de Surallocation à la date limite.

Ce calendrier est indicatif et susceptible de modification.

Modalités de souscription et d'achat

Les personnes souhaitant participer à l'Offre à Prix Ferme devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France au plus tard le 20 octobre 2026 à 17h00 pour les souscriptions et achats aux guichets et à 20h00 pour les souscriptions et achats par Internet, si cette possibilité leur est proposée par leur intermédiaire, sauf clôture anticipée ou prorogation.

Les ordres seront décomposés en deux fractions : une fraction A1 comprise entre 1 et 250 actions incluses et une fraction A2 au-delà de 250 actions. Les fractions A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions A2 si tous les ordres ne peuvent être intégralement satisfaits.

Les ordres passés par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à sa clôture, soit le 20 octobre 2026 à 20h00. Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître les conditions de révocation des ordres transmis par d'autres canaux.

Les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 21 octobre 2026 à 12h00, sauf clôture anticipée. Ils pourront être révoqués auprès de l'établissement ayant reçu l'ordre jusqu'à la clôture du Placement Global, sauf clôture anticipée ou prorogation.

Toutes les heures indiquées sont des heures de Paris.

Identification des titres

Caractéristique	Information
Libellé	N4 GROUP
Code ISIN	FR001401BD72
Mnémonique	ALN4
Marché	Euronext Growth® Paris

Intermédiaires financiers et conseils*Coordinateur Global, Chef de
File et Teneur de Livre Associé***BERENBERG***Conseil juridique**Coordinateur Global, Chef de
File et Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor**Commissaires aux comptes**Coordinateur Global, Chef de
File et Teneur de Livre Associé**Communication financière et
Relations investisseurs***fieldfisher****Deloitte.****NewCap****Mise à disposition du prospectus**

Le prospectus approuvé par l'AMF le 8 octobre 2026 sous le numéro 26-360 est disponible sans frais et sur simple demande au siège social de N4 GROUP, 420 boulevard de Charavines, 38500 Voiron, ainsi que sur les sites Internet de la Société, www.n4-group.com, et de l'AMF, www.amf-france.org.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre pleinement les risques et avantages potentiels associés à un investissement dans les actions de la Société.

L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes.

Facteurs de risques

N4 GROUP attire l'attention des investisseurs sur les facteurs de risques présentés au chapitre 1 du document d'enregistrement et dans la note d'opération.

Ces risques comprennent notamment la pression concurrentielle sur les ventes et les marges, la dépendance à certains fabricants et fournisseurs, les risques commerciaux et réputationnels associés aux partenariats avec des influenceurs, les risques informatiques et cyber, ainsi que les risques liés à la conformité et à la qualité des produits.

Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance des risques liés aux actions et à l'opération présentés dans la note d'opération.

Un investissement en actions comporte un risque de perte de tout ou partie du capital investi.

À propos de N4 GROUP

N4 GROUP est un groupe familial français intégré, positionné comme un acteur de référence sur les marchés du fitness, de la nutrition sportive, de la santé et du bien-être.

Issu de la création de FitnessBoutique en 1999 à Voiron, le Groupe conçoit, développe, formule et distribue un portefeuille de 14 marques complémentaires couvrant des besoins variés, de la nutrition orientée performance sportive à la nutrition fitness et santé, ainsi qu'aux équipements de cardio et musculation.

N4 GROUP s'appuie sur un modèle omnicanal combinant e-commerce, réseau FitnessBoutique, pharmacies, parapharmacies, détaillants spécialisés et grande distribution. Le Groupe dispose également d'une plateforme industrielle intégrée, N4 Labs, dédiée à la R&D, à la formulation, à la qualité, à l'innovation et à l'industrialisation des produits de nutrition.

Au 31 mars 2026, N4 GROUP comptait 161 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP), 115 points de vente FitnessBoutique et a réalisé un chiffre d'affaires de 91,1 M€, avec une marge d'EBIT de 17%.

Pour plus d'informations : www.n4-group.com

Contacts

N4 GROUP
Relations investisseurs
investisseurs@n4group.fr
Tél. : 04 76 07 38 19

NewCap
Relations investisseurs
Mathilde Bohin
Louis-Victor Delouvrier
n4group@newcap.eu
Tél. : 01 44 71 94 94

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérigeau
n4group@newcap.eu
Tél. : 01 44 71 94 94

Avertissement

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société N4 GROUP dans un quelconque pays. Toute décision de souscription ou d'acquisition d'actions de N4 GROUP dans le cadre de l'Offre doit être fondée sur un examen de l'intégralité du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), disponible selon les modalités indiquées dans le présent communiqué.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). Au Royaume-Uni, le présent communiqué ne constitue pas un prospectus aux fins des lois et réglementations applicables au Royaume-Uni en matière d'offres au public de valeurs mobilières et d'admission de valeurs mobilières à la négociation.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou tout autre titre, de la société N4 GROUP ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société N4 GROUP seront offertes ou vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Regulation S du Securities Act. N4 GROUP n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un État Membre. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes dans ces États Membres uniquement : (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales, autres que des investisseurs qualifiés (tels que définis par le Règlement Prospectus) par État Membre ; ou (iii) dans tous les autres cas où la publication par la société N4 GROUP d'un prospectus n'est pas requise au titre des dispositions de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; et à

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la société N4 GROUP d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 du Règlement Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 23 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni et s'adresse uniquement à des personnes qui sont des investisseurs qualifiés au sens des lois et réglementations applicables au Royaume-Uni en matière d'offres au public de valeurs mobilières et d'admission à la négociation de valeurs mobilières et qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) relèvent de l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont situés en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de N4 GROUP ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par N4 GROUP. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. N4 GROUP attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel N4 GROUP opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de N4 GROUP, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel N4 GROUP opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de N4 GROUP. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. N4 GROUP ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.

RESUME DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 8 octobre 2026 par l'AMF sous le numéro 26-360

Section 1 – Introduction

1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières - Libellé pour les actions : N4 GROUP - Code ISIN : FR001401BD72
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur - N4 GROUP, 420 boulevard de Charavines – 38500 Voiron (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et sous-filiales, le « Groupe ») - LEI : 969500QI4INUGNYP9S85
1.3	Identité et coordonnées de l'offreur ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé Actionnaires cédants : La société Arlette Capital (société par actions simplifiée dont le siège social est situé 420 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 107 995 573 et dont le numéro LEI est le 96950045ZQIW9BQKLO22, détenue à la date d'approbation du Prospectus à 50% par Monsieur Stéphane VISCUSO et à 50% par Madame Claire LOUIS, et qui sera détenue à 99,99% par Monsieur Stéphane VISCUSO, à la suite des Apports Préalables, et deviendra actionnaire à la date de fixation définitive des modalités de l'Offre, Monsieur Mathieu VISCUSO, 420 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron, et Monsieur Alexandre DEZ, 420 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron.
1.4	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.5	Date d'approbation du Prospectus L'Autorité des marchés financiers a approuvé ce prospectus sous le numéro 26-360 le 8 octobre 2026 (le « Prospectus »).
1.6	Avertissements Le résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

Point 2.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières?

2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine Siège social : 420 boulevard de Charavines – 38500 Voiron Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration LEI : 969500QI4INUGNYP9S85 Droit applicable : droit français Pays d'origine : France
2.1.2	Principales activités N4 Group est un groupe familial français intégré, positionné comme un acteur de référence sur les marchés de la nutrition, du fitness, du bien-être et des équipements de home fitness. Le Groupe conçoit, développe, formule et distribue un portefeuille de marques propriétaires couvrant des besoins complémentaires, allant de la nutrition pour la performance sportive à la nutrition fitness et santé, ainsi qu'aux équipements de fitness et de musculation. Son modèle repose sur la combinaison de marques à forte identité, d'une expertise interne en formulation et développement produit, et d'une capacité de distribution omnicanal intégrant e-commerce, réseau de magasins spécialisés (en succursales et en franchises), ainsi que, plus récemment, grande distribution et pharmacies. Le portefeuille d'activités du Groupe est structuré autour de 2 pôles d'activités, Nutrition et Équipements, divisés en trois grandes catégories complémentaires : (i) Nutrition Fitness & Santé , avec les marques InShape Nutrition, Pure AM Nutrition, Twenty DC, TrainSweatEat Nutrition, So Tasty ! et les Bienfaits ; (ii) Nutrition Performance , avec Black Protein, Harder, Xnative et Atlet Nutrition ; (iii) Équipements Cardio & Musculation , avec Fitness Doctor, Moovyoo, Heubozen et André Martin.

2.1.3

Principaux actionnaires

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date d'approbation du Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote ⁽¹⁾			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Stéphane VISCUSO ⁽²⁾	2.367.354	22,13%	2.367.354	22,13%
SICALGE SAS ⁽³⁾	5.775.172	54,00%	5.775.172	54,00%
Concert Stéphane VISCUSO et SICALGE ⁽⁴⁾	8.142.526	76,13%	8.142.526	76,13%
Mathieu VISCUSO	1.985.464	18,56%	1.985.464	18,56%
MV Sourcing & Development SAS ⁽⁵⁾	358.020	3,35%	358.020	3,35%
Sous-total Mathieu VISCUSO ⁽⁴⁾	2.343.484	21,91%	2.343.484	21,91%
Alexandre DEZ	209.720	1,96%	209.720	1,96%
Total	10.695.730	100,00%	10.695.730	100,00%

(1) Sur la base du capital social existant à la date d'approbation du Prospectus. La répartition du capital et des droits de vote évoluera après l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth en raison des apports d'actions décrits aux (2) et (4) ci-dessous, réalisés sur la base du Prix de l'Offre, sans qu'il soit nécessaire de faire réaliser une évaluation par un tiers.

(2) à la suite de l'apport de 2.149.036 actions de N4 Group par Monsieur Stéphane Viscuso, à la société Arlette Capital (société par actions simplifiée (107 995 573 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 50% par Monsieur Stéphane VISCUSO (Président-Directeur général de la Société) et 50% par Madame Claire LOUIS et qui sera détenue à hauteur de 99,99% par Monsieur Stéphane VISCUSO à la suite des Apports Préalables), Monsieur Stéphane Viscuso ne détiendra plus, en direct, au moment de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, que 218.318 actions de cette dernière. En outre, la société Arlette Capital cédera un maximum de 2.149.036 actions de N4 Group apportées par Monsieur Stéphane Viscuso dans le cadre de l'Offre et pourrait ne plus détenir au moment de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth, d'actions de N4 Group.

(3) Société par actions simplifiée (529 560 773 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par Monsieur Stéphane VISCUSO (Président-Directeur général de la Société) et sa famille.

(4) Aucun accord de vote, pacte d'actionnaires ou autre accord constitutif d'une action de concert n'existe à sa connaissance entre M. Stéphane VISCUSO et M. Mathieu VISCUSO.

(5) Société par actions simplifiée (529 560 757 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par Monsieur Mathieu VISCUSO (administrateur de la Société). Étant précisé qu'à la date de fixation définitive des modalités de l'offre la société MV Sourcing & Development apportera la totalité des actions qu'elle détient, au sein de la société N4 Labs à la société N4 Group, ce qui aura pour conséquence d'augmenter la participation de la société MV Sourcing & Development au capital de N4 Group en rémunération de l'apport des actions de la société N4 Labs, à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth.

À la suite de l'apport de 2.149.036 actions de N4 Group par Monsieur Stéphane Viscuso, à la société Arlette Capital, et de l'apport de 1.295 actions de N4 Labs à N4 Group par MV Sourcing & Development (les « **Apports Préalables** »), la répartition de l'actionnariat de la Société avant l'Offre sera la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote après réalisation des Apports Préalables			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Stéphane VISCUSO	218.318	2,00%	218.318	2,00%
SICALGE SAS ⁽¹⁾	5.775.172	52,89%	5.775.172	52,89%
Arlette Capital ⁽²⁾	2.149.036	19,68%	2.149.036	19,68%
Concert Stéphane VISCUSO, SICALGE et Arlette Capital⁽³⁾	8.142.526	74,57%	8.142.526	74,57%
Mathieu VISCUSO	1.985.464	18,18%	1.985.464	18,18%
MV Sourcing & Development SAS ⁽⁴⁾	582.071	5,33%	582.071	5,33%
Sous-total Mathieu VISCUSO⁽³⁾	2.567.535	23,51%	2.567.535	23,51%
Alexandre DEZ	209.720	1,92%	209.720	1,92%
Total	10.919.781	100,00%	10.919.781	100,00%

(1) Société par actions simplifiée (529 560 773 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par Monsieur Stéphane VISCUSO (Président-Directeur général de la Société) et sa famille.

(2) Société par actions simplifiée (107 995573 RCS Grenoble), détenue à la date d'approbation du Prospectus à 50% par Monsieur Stéphane VISCUSO et à 50% par Madame Claire LOUIS, et qui sera détenue à hauteur de 99,99% par Monsieur Stéphane VISCUSO (Président-Directeur général de la Société), à la suite des Apports Préalables.

(3) Aucun accord de vote, pacte d'actionnaires ou autre accord constitutif d'une action de concert n'existe à sa connaissance entre M. Stéphane VISCUSO et M. Mathieu VISCUSO.

(4) Société par actions simplifiée (529 560 757 RCS Grenoble), détenue à hauteur de 100% par Monsieur Mathieu VISCUSO (administrateur de la Société).

A la date d'approbation du Prospectus, Monsieur Stéphane VISCUSO, Président-Directeur général de la Société détient directement et indirectement, via la société SICALGE (529 560 773 RCS Grenoble), 76,13% du capital et des droits de vote de la Société. Le capital de SICALGE est détenu par M. Stéphane VISCUSO, usufructier de 99,99% des actions composant son capital social, ainsi que par ses enfants, Mme Ana VISCUSO et M. Martin VISCUSO, nuspropriétaires de 99,99% desdites actions. Les droits de vote attachés aux actions N4 Group détenues par SICALGE sont exercés par cette dernière, représentée par son Président, M. Stéphane VISCUSO, dans le cadre de ses pouvoirs de représentation légale et les décisions relatives à l'exercice de ces droits de vote ne font l'objet d'aucune décision préalable des associés de SICALGE. Aucun accord de vote, pacte d'actionnaires, convention de démembrement particulière ou autre mécanisme statutaire ou extra-statutaire n'organise ou ne limite l'exercice de ces droits de vote. En outre, il est précisé, que conformément aux statuts de SICALGE SAS, la nomination, le renouvellement, la rémunération et la révocation du Président relèvent de la décision collective des associés et doivent être prises à l'unanimité des associés.

Dans ce contexte, la Société considère que M. Stéphane VISCUSO exerce, au travers du concert avec la société SICALGE SAS, le contrôle exclusif indirect de N4 Group. Postérieurement à l'apport par Stéphane VISCUSO à Arlette Capital de 2.149.036 actions de N4 Group, Stéphane VISCUSO détiendra directement environ 2% du capital et des droits de vote de la Société. Par conséquent, le solde de sa participation sera détenu indirectement par l'intermédiaire des sociétés Arlette Capital et SICALGE. À la suite de cet apport, Stéphane VISCUSO détiendra la quasi-totalité du capital et des droits de vote d'Arlette Capital, à l'exception de deux actions détenues par Claire LOUIS, et en exercera ainsi seul le contrôle. Dans ce contexte, la Société considère que M. Stéphane VISCUSO, au travers du concert avec les sociétés SICALGE SAS et Arlette Capital, exercera toujours le contrôle exclusif indirect de N4 Group, postérieurement à l'apport par Stéphane VISCUSO à Arlette Capital de 2.149.036 actions de N4 Group.

Aucun instrument dilutif n'a été émis à ce jour.

2.1.4 Identité des principaux dirigeants
- M. Stéphane VISCUSO, Président-Directeur général

2.1.5 Identité des contrôleurs légaux des comptes
Commissaires aux comptes titulaires : Deloitte & Associés représenté par M. Guillaume RADIGUE (6, place de la Pyramide, 92908 Paris-La Défense Cedex), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre et Ernst & Young Audit (Tour First, TSA 1444, 92037 Paris-La Défense cedex), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par M. Cédric GARCIA.
Commissaires aux comptes suppléants : Néant

Point 2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

2.2.1 Informations financières historiques
Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues des comptes consolidés retraités du Groupe établis pour les besoins du Prospectus conformément aux règles et principes comptables françaises (exceptés certains points) pour les exercices clos aux 31 mars 2025 et 2026.
Les principaux retraitements opérés concernent :
✓ la reconnaissance en produit de trop-perçus clients à forte antériorité ;
✓ l'amortissement de droit d'entrée et la dépréciation de droits aux bail (actifs incorporels) ;
✓ la prise en comptes d'actionnaires minoritaires dans le sous-groupe N4 Brands générant une moins-value de dilution (charge financière) ; et
✓ le reclassement de l'écart d'acquisition des laboratoires R&R d'immobilisations financières à écart d'acquisition.
La dérogation aux règles et principes comptables français provient de l'application rétrospective des corrections d'erreurs (contrairement aux dispositions prévues par les principes comptables français) afin de fournir une information financière comparable sur 2026 et 2025.
En outre, les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 mars 2025 présentées ci-dessous tiennent compte des retraitements résultant de l'application anticipée du règlement ANC n° 2022-06. Ces retraitements ont principalement consisté (i) au reclassement de produits d'indemnités d'assurance pour 76 K€ en diminution des charges indemnisées, (ii) au reclassement de transferts de charges liés à des avantages en nature accordés au personnel pour 35 K€ des autres produits d'exploitation vers les charges de personnel et (iii) au reclassement d'éléments précédemment présentés en résultat exceptionnel, notamment des plus-values de cession d'immobilisations, pour un montant net de (22) K€, en autres produits d'exploitation pour 37 K€ et en autres charges d'exploitation pour (15) K€.

ILAN CONSOLIDÉ RETRAITÉ

En milliers d'euros	2026	2025
Total Actif	54 811	42 670
Capitaux propres (part du groupe)	23 468	16 464
Dette financière nette / (trésorerie nette)	(4 888)	2 755

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ RETRAITÉ

En milliers d'euros	2026	2025
Chiffre d'affaires	91 120	69 469
<i>Croissance du CA (N/N-1)</i>	+31%	n/a
Résultat d'exploitation	15 278	7 799
<i>Taux de marge d'exploitation</i>	16,8%	11,2%
Résultat net (part du groupe)	11 025	5 357
<i>Taux de marge nette</i>	12,1%	7,7%

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RETRAITÉS

En milliers d'euros	2026	2025
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	12 280	792
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	(605)	(2 805)
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	(5 254)	(3 389)
Variation de trésorerie	6 420	(5 401)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE

En milliers d'euros	2026	2025
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	15 859	8 159
Free Cash Flow ⁽²⁾	10 496	(2 057)

⁽¹⁾ L'EBITDA ajusté est un indicateur de mesure de la performance opérationnelle, correspondant au résultat d'exploitation retraits des dotations nettes de reprises sur amortissements et dépréciations sur les immobilisations incorporelles, corporelles et sur les provisions.

⁽²⁾ Le Free Cash Flow ou flux de trésorerie disponible du Groupe correspond au flux net de trésorerie généré par l'exploitation diminué des dépenses brutes d'investissement. Il est déterminé à partir du flux net de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie consolidés du Groupe au 31 mars 2026, après ajustement des opérations de cession d'actifs immobilisés.

Objectifs à court-moyen terme¹

L'exercice en cours clos au 31 mars 2027 devrait à nouveau valider la trajectoire de croissance rentable de N4 Group. Le Groupe prévoit de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 100 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2027, soit une croissance de l'ordre de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2027, le Groupe prévoit une marge d'EBIT d'environ 20% en progression par rapport à celle réalisée lors de l'exercice 2026.

Au 31 mars 2029, le Groupe se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions d'euros, dont 10% à l'international, avec comme principale stratégie :

- (i) La poursuite de la stratégie industrielle et commerciale offensive, avec en premier lieu, la poursuite de l'innovation et de l'évolution de son portefeuille de marques, au travers du développement de nouveaux formats, formules et galéniques, de l'élargissement des gammes de produits et, le cas échéant, d'acquisitions ciblées de marques ne disposant pas d'outil de production propre. En deuxième lieu, le Groupe prévoit le renforcement des capacités de production de N4 Labs, avec une montée en puissance de l'outil industriel, passant de 5 lignes à 14 lignes, afin d'accompagner la croissance attendue des volumes et de soutenir l'intégration accrue de la chaîne de valeur. En troisième lieu, le Groupe vise l'expansion de son réseau de distribution, au travers du maillage du réseau FitnessBoutique en France, avec l'ouverture d'environ 5 franchises par an, ainsi que de la démultiplication de ses relais de distribution en GMS, enseignes spécialisées et pharmacies ;
- (ii) Une accélération maîtrisée du déploiement européen, peu consommatrice en capital, visant à sécuriser l'entrée sur de nouveaux marchés avant toute montée en puissance. La première étape consistera à initier la présence locale via le e-commerce et des partenariats BtoB avec des distributeurs ou grossistes, afin de constituer une base clients, d'ajuster l'offre et de limiter l'investissement initial. Une fois les premiers indicateurs commerciaux validés, le Groupe engagera l'ouverture d'une succursale pilote destinée à tester localement le modèle FitnessBoutique, avant d'accélérer le développement par le biais de franchises et d'affiliations. À terme, cette dynamique a vocation à être soutenue par la scalabilité de N4 Labs, avec une production centralisée en France et le déploiement « *Asset light* » de modules de conditionnement en Europe ;

En matière de rentabilité, le Groupe vise une marge d'EBIT d'environ 25% à horizon 2029 dont l'amélioration repose sur plusieurs leviers :

- La combinaison d'un mix de chiffre d'affaires Nutrition / Équipement favorable et source d'amélioration du taux de marge brute² dégagé par le Groupe ;
- L'accélération commerciale structurante sur le canal GMS, offrant un potentiel intéressant de volume et de gains à l'achat ;

¹ Source : Société – Éléments non-audités.

² Le taux de marge brute correspond au rapport entre la somme du chiffre d'affaires et des achats consommés, et le chiffre d'affaires, tels que ces agrégats ressortent des comptes consolidés retraits du Groupe au 31 mars 2026.

	- Un effet de levier opérationnel avec (i) un chiffre d'affaires appelé à progresser plus vite que la structure de charges fixes ; (ii) un effet bénéfique de l'internalisation de la production, permettant un meilleur contrôle des coûts et de la qualité. Ces objectifs s'entendent par croissance organique. Des croissances externes opportunistes, s'appuyant sur des acquisitions ciblées pourraient être envisagées.																																				
2.2.2	Informations pro forma Sans objet																																				
2.2.3	Réserves sur les informations financières historiques Sans objet																																				
Point 2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?																																					
2.3.1	Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :																																				
	<table><tr><th>Intitulé du risque</th><th>Probabilité d'occurrence</th><th>Ampleur du risque</th><th>Importance du risque</th></tr><tr><td>Risque de pression sur les ventes et les marges du fait d'un environnement fortement concurrentiel. <i>Le Groupe évolue sur des marchés fortement concurrentiels, caractérisés par une pression sur les prix, un rythme d'innovation soutenu et l'arrivée régulière de nouveaux acteurs. Son incapacité à maintenir sa compétitivité, à innover, à protéger son savoir-faire ou à répondre aux évolutions du marché pourrait entraîner une baisse des ventes, des parts de marché et de la rentabilité du Groupe.</i></td><td>Elevé</td><td>Moyen</td><td>Elevé</td></tr><tr><td>Risques de rappels de produits, de litiges et d'atteinte à la réputation liés à la non-conformité ou à la défaillance des produits du Groupe. <i>Le Groupe est exposé aux risques de non-conformité, de défaut de qualité ou de sécurité de ses produits de nutrition sportive, compléments alimentaires et équipements de fitness. De tels événements pourraient entraîner des rappels de produits, des sanctions, des litiges, des pertes de stocks, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i></td><td>Moyen</td><td>Elevé</td><td>Elevé</td></tr><tr><td>Risque de rupture d'approvisionnement et de perturbation de l'activité en cas de défaillance d'un fabricant/façonnier ou fournisseur. <i>Le Groupe dépend de fabricants, façonniers et fournisseurs tiers pour une part importante de sa production et de ses approvisionnements. Toute défaillance, non-conformité, rupture d'approvisionnement ou retard de la part de ces partenaires pourrait entraîner des retards de livraison, des surcoûts, une perte de chiffre d'affaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la réputation du Groupe.</i></td><td>Moyen</td><td>Elevé</td><td>Elevé</td></tr><tr><td>Risques de dépendance commerciale et réputationnel liés aux partenariats avec des personnalités d'internet ou « influenceurs ». <i>Le Groupe utilise des partenariats conclus avec des influenceurs et titulaires de licences de marque significatifs. Tout manquement réglementaire dans leurs communications, atteinte à leur réputation, ou cessation, non-renouvellement ou modification défavorable de ces partenariats pourrait nuire à l'image du Groupe, affecter les ventes de produits concernés et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i></td><td>Moyen</td><td>Elevé</td><td>Elevé</td></tr><tr><td>Risques de cyberattaque et/ou de défaillance des systèmes d'information du Groupe. <i>Le Groupe dépend fortement de ses systèmes d'information pour ses activités opérationnelles et commerciales. Tout dysfonctionnement, interruption de service, cyberattaque ou violation de données personnelles pourrait entraîner des perturbations d'activité, des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i></td><td>Moyen</td><td>Elevé</td><td>Elevé</td></tr><tr><td>Risques de hausse des coûts de production et ruptures d'approvisionnement en matières premières. <i>Le Groupe est exposé aux risques de hausse des prix et de tensions d'approvisionnement concernant les matières premières, emballages et composants nécessaires à ses activités. Une augmentation durable des coûts ou des difficultés d'approvisionnement pourrait affecter les marges, perturber la production et les livraisons, nuire aux relations commerciales et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i></td><td>Moyen</td><td>Moyen</td><td>Moyen</td></tr><tr><td>Risques d'échec commercial ou de retard de lancement des nouveaux produits. <i>Le Groupe fonde sa croissance sur le développement rapide de nouveaux produits et l'innovation. Une mauvaise anticipation des tendances de consommation, l'échec commercial de nouveaux produits ou l'incapacité à adapter l'offre aux attentes du marché pourraient entraîner une perte des investissements engagés, un ralentissement des ventes et une dégradation des résultats et de la rentabilité du Groupe.</i></td><td>Moyen</td><td>Moyen</td><td>Moyen</td></tr><tr><td>Risques d'interruption de la production et d'incapacité à répondre à la demande en cas de sinistre ou de perturbation des installations de fabrication. <i>Le Groupe est exposé à des risques de saturation, d'interruption ou de dysfonctionnement de son outil industriel, concentré sur un site unique de production. Une insuffisance de capacité, un arrêt de production ou un sinistre pourraient entraîner des retards de livraison, une perte de clients, des coûts supplémentaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i></td><td>Faible</td><td>Elevé</td><td>Moyen</td></tr></table>	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque	Risque de pression sur les ventes et les marges du fait d'un environnement fortement concurrentiel. <i>Le Groupe évolue sur des marchés fortement concurrentiels, caractérisés par une pression sur les prix, un rythme d'innovation soutenu et l'arrivée régulière de nouveaux acteurs. Son incapacité à maintenir sa compétitivité, à innover, à protéger son savoir-faire ou à répondre aux évolutions du marché pourrait entraîner une baisse des ventes, des parts de marché et de la rentabilité du Groupe.</i>	Elevé	Moyen	Elevé	Risques de rappels de produits, de litiges et d'atteinte à la réputation liés à la non-conformité ou à la défaillance des produits du Groupe. <i>Le Groupe est exposé aux risques de non-conformité, de défaut de qualité ou de sécurité de ses produits de nutrition sportive, compléments alimentaires et équipements de fitness. De tels événements pourraient entraîner des rappels de produits, des sanctions, des litiges, des pertes de stocks, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé	Risque de rupture d'approvisionnement et de perturbation de l'activité en cas de défaillance d'un fabricant/façonnier ou fournisseur. <i>Le Groupe dépend de fabricants, façonniers et fournisseurs tiers pour une part importante de sa production et de ses approvisionnements. Toute défaillance, non-conformité, rupture d'approvisionnement ou retard de la part de ces partenaires pourrait entraîner des retards de livraison, des surcoûts, une perte de chiffre d'affaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la réputation du Groupe.</i>	Moyen	Elevé	Elevé	Risques de dépendance commerciale et réputationnel liés aux partenariats avec des personnalités d'internet ou « influenceurs ». <i>Le Groupe utilise des partenariats conclus avec des influenceurs et titulaires de licences de marque significatifs. Tout manquement réglementaire dans leurs communications, atteinte à leur réputation, ou cessation, non-renouvellement ou modification défavorable de ces partenariats pourrait nuire à l'image du Groupe, affecter les ventes de produits concernés et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé	Risques de cyberattaque et/ou de défaillance des systèmes d'information du Groupe. <i>Le Groupe dépend fortement de ses systèmes d'information pour ses activités opérationnelles et commerciales. Tout dysfonctionnement, interruption de service, cyberattaque ou violation de données personnelles pourrait entraîner des perturbations d'activité, des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé	Risques de hausse des coûts de production et ruptures d'approvisionnement en matières premières. <i>Le Groupe est exposé aux risques de hausse des prix et de tensions d'approvisionnement concernant les matières premières, emballages et composants nécessaires à ses activités. Une augmentation durable des coûts ou des difficultés d'approvisionnement pourrait affecter les marges, perturber la production et les livraisons, nuire aux relations commerciales et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i>	Moyen	Moyen	Moyen	Risques d'échec commercial ou de retard de lancement des nouveaux produits. <i>Le Groupe fonde sa croissance sur le développement rapide de nouveaux produits et l'innovation. Une mauvaise anticipation des tendances de consommation, l'échec commercial de nouveaux produits ou l'incapacité à adapter l'offre aux attentes du marché pourraient entraîner une perte des investissements engagés, un ralentissement des ventes et une dégradation des résultats et de la rentabilité du Groupe.</i>	Moyen	Moyen	Moyen	Risques d'interruption de la production et d'incapacité à répondre à la demande en cas de sinistre ou de perturbation des installations de fabrication. <i>Le Groupe est exposé à des risques de saturation, d'interruption ou de dysfonctionnement de son outil industriel, concentré sur un site unique de production. Une insuffisance de capacité, un arrêt de production ou un sinistre pourraient entraîner des retards de livraison, une perte de clients, des coûts supplémentaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i>	Faible	Elevé	Moyen
	Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque																																	
	Risque de pression sur les ventes et les marges du fait d'un environnement fortement concurrentiel. <i>Le Groupe évolue sur des marchés fortement concurrentiels, caractérisés par une pression sur les prix, un rythme d'innovation soutenu et l'arrivée régulière de nouveaux acteurs. Son incapacité à maintenir sa compétitivité, à innover, à protéger son savoir-faire ou à répondre aux évolutions du marché pourrait entraîner une baisse des ventes, des parts de marché et de la rentabilité du Groupe.</i>	Elevé	Moyen	Elevé																																	
	Risques de rappels de produits, de litiges et d'atteinte à la réputation liés à la non-conformité ou à la défaillance des produits du Groupe. <i>Le Groupe est exposé aux risques de non-conformité, de défaut de qualité ou de sécurité de ses produits de nutrition sportive, compléments alimentaires et équipements de fitness. De tels événements pourraient entraîner des rappels de produits, des sanctions, des litiges, des pertes de stocks, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé																																	
	Risque de rupture d'approvisionnement et de perturbation de l'activité en cas de défaillance d'un fabricant/façonnier ou fournisseur. <i>Le Groupe dépend de fabricants, façonniers et fournisseurs tiers pour une part importante de sa production et de ses approvisionnements. Toute défaillance, non-conformité, rupture d'approvisionnement ou retard de la part de ces partenaires pourrait entraîner des retards de livraison, des surcoûts, une perte de chiffre d'affaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la réputation du Groupe.</i>	Moyen	Elevé	Elevé																																	
	Risques de dépendance commerciale et réputationnel liés aux partenariats avec des personnalités d'internet ou « influenceurs ». <i>Le Groupe utilise des partenariats conclus avec des influenceurs et titulaires de licences de marque significatifs. Tout manquement réglementaire dans leurs communications, atteinte à leur réputation, ou cessation, non-renouvellement ou modification défavorable de ces partenariats pourrait nuire à l'image du Groupe, affecter les ventes de produits concernés et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé																																	
	Risques de cyberattaque et/ou de défaillance des systèmes d'information du Groupe. <i>Le Groupe dépend fortement de ses systèmes d'information pour ses activités opérationnelles et commerciales. Tout dysfonctionnement, interruption de service, cyberattaque ou violation de données personnelles pourrait entraîner des perturbations d'activité, des sanctions réglementaires, une atteinte à la réputation du Groupe et avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats et ses perspectives.</i>	Moyen	Elevé	Elevé																																	
	Risques de hausse des coûts de production et ruptures d'approvisionnement en matières premières. <i>Le Groupe est exposé aux risques de hausse des prix et de tensions d'approvisionnement concernant les matières premières, emballages et composants nécessaires à ses activités. Une augmentation durable des coûts ou des difficultés d'approvisionnement pourrait affecter les marges, perturber la production et les livraisons, nuire aux relations commerciales et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i>	Moyen	Moyen	Moyen																																	
	Risques d'échec commercial ou de retard de lancement des nouveaux produits. <i>Le Groupe fonde sa croissance sur le développement rapide de nouveaux produits et l'innovation. Une mauvaise anticipation des tendances de consommation, l'échec commercial de nouveaux produits ou l'incapacité à adapter l'offre aux attentes du marché pourraient entraîner une perte des investissements engagés, un ralentissement des ventes et une dégradation des résultats et de la rentabilité du Groupe.</i>	Moyen	Moyen	Moyen																																	
Risques d'interruption de la production et d'incapacité à répondre à la demande en cas de sinistre ou de perturbation des installations de fabrication. <i>Le Groupe est exposé à des risques de saturation, d'interruption ou de dysfonctionnement de son outil industriel, concentré sur un site unique de production. Une insuffisance de capacité, un arrêt de production ou un sinistre pourraient entraîner des retards de livraison, une perte de clients, des coûts supplémentaires et avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.</i>	Faible	Elevé	Moyen																																		
Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières																																					
Point 3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?																																					
3.1.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée Les actions de la Société (les « Actions ») dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth (« Euronext Growth ») est demandée sont : - l'ensemble des actions composant le capital social de la Société à la date de l'admission aux négociations, comprenant (i) les 10.695.730 actions, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie composant le capital social de la Société à la date d'approbation du Prospectus, et (ii) les actions ordinaires nouvelles qui seront émises en rémunération de l'apport à la Société de l'intégralité des actions de N4 Labs détenues par la société MV Sourcing & Development, soit 224.051 actions ainsi émises, étant précisé que cet apport doit être réalisé à la date de fixation définitive des modalités de l'Offre (les « Actions Existantes ») ; - un nombre de 293.994 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (les « Actions Nouvelles ») (correspondant à un montant de 6.999.997,14 euros, prime d'émission incluse, sur la base du Prix de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après) égal à 23,81 euros). Assimilation aux Actions Existantes Les Actions Nouvelles seront toutes de même valeur nominale et de même catégorie que les Actions Existantes (à la date du règlement-livraison de l'Offre, tel que ce terme est défini ci-après). Date de jouissance Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante. Code ISIN FR001401BD72																																				
3.1.2	Devise d'émission / Dénomination : Devise : Euro - Libellé pour les Actions : N4 GROUP – Mnémonique : ALN4																																				
3.1.3	Nombre d'actions objet de l'Offre / Valeur nominale des actions Les actions objet de l'Offre sont d'un nombre total de 2.099.957 actions à provenir : - d'une offre initiale (l'« Offre Initiale ») composée :																																				

	- o de 293.994 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (l'« Offre Primaire ») ; et, - o de 1.805.963 actions existantes cédées (les « Actions Cédées Initiales ») par la société Arlette Capital et par Messieurs Mathieu Viscuso et Alexandre Dez (les « Actionnaires Cédants ») (l'« Offre Secondaire ») ; - pouvant être portée à un maximum de 2.414.950 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension par cession de 314.993 actions existantes par les Actionnaires Cédants (les « Actions Cédées Complémentaires ») ; - et pouvant enfin être portée à un maximum de 2.777.192 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation par cession de 362.242 actions existantes par les Actionnaires Cédants (les « Actions Cédées Supplémentaires »). Le montant de cette offre sera, sur la base du Prix de l'Offre, d'environ 50 millions d'euros dont 7 millions d'euros au titre d'une augmentation de capital (prime d'émission incluse) (avant exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) Les Actions Nouvelles, les Actions Cédées Initiales ainsi que les Actions Cédées Complémentaires et les Actions Cédées Supplémentaires sont définies ensemble comme les « Actions Offertes ». Valeur nominale unitaire des actions 0,50 euro
3.1.4	Droits attachés aux actions En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales des actionnaires (iii) droit de vote dont droit de vote double en cas de détention au nominatif pendant au moins 2 ans (étant précisé que la durée de détention au nominatif antérieure à l'inscription des actions sur Euronext Growth Paris est prise en compte de manière rétroactive.) (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
3.1.5	Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité A la date d'approbation du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 5.347.865,00 euros divisé en 10.695.730 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.
3.1.6	Restrictions à la libre négociabilité des actions Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.
3.1.7	Politique en matière de dividendes En fonction des résultats futurs de la Société, le conseil d'administration pourrait éventuellement proposer à l'Assemblée générale des actionnaires de procéder au versement de dividendes. Avant de décider de procéder ou non à de tels versements, N4 Group tiendrait compte notamment de ses résultats, de sa situation financière, des opportunités en matière de croissance externe, ainsi que des politiques de distribution de dividendes de ses principales filiales.
Point 3.2 – Où les valeurs mobilières seront elles négociées ?	
3.2.1	Lieu de négociation des valeurs mobilières : L'inscription des Actions est demandée sur le marché Euronext Growth Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation organisé n'a été formulée par la Société.
Point 3.3 Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une Garantie ?	
3.3.1	Sans objet

Point 3.4 – Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières ?

3.4.1	Principaux risques propres aux valeurs mobilières	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
	1. Risques liés à la cotation et au cours de bourse des actions de la Société.			
	Risques liés à l'absence de cotation préalable et à l'insuffisance de liquidité sur le titre. Les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et seront soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer sur Euronext Growth étant précisé que sur la base d'une Offre limitée aux seuls engagements de souscription reçus, le flottant représenterait 2,25% du capital post-Offre.	Elevé	Elevé	Elevé
	Le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Elevé	Elevé	Elevé
	Risque de dilution complémentaire. Dans l'hypothèse où les fonds levés par la Société dans le cadre de l'Offre ne seraient pas suffisants afin de mener à bien son plan stratégique, la Société pourrait être amenée à faire à nouveau appel au marché moyennant l'émission de nouvelles actions pour financer tout ou partie des besoins correspondants. Il en résulterait une dilution complémentaire pour les actionnaires.	Moyen	Moyen	Moyen
	Risque lié au contrôle de la Société. À l'issue de l'Offre, Monsieur Stéphane VISCUSO, Président-Directeur Général, conservera une part significative du capital social et des droits de vote, pouvant entraîner une concentration du contrôle de la Société	Moyen	Moyen	Moyen
	La cession par les Actionnaires Cédants d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, pourrait avoir un impact défavorable sur le cours des actions de la Société.	Moyen	Moyen	Moyen
	2. Risques liés à l'Offre			
	La non-signature ou la résiliation du contrat de placement entraînerait l'annulation de l'Offre. L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie et la non-signature ou la résiliation du Contrat de Placement pourrait entraîner une annulation de l'Offre	Faible	Moyen	Moyen

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur le marché réglementé

Point 4.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

4.1.1	Modalités et conditions de l'Offre Structure de l'Offre Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant : - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou « OPF ») étant précisé que : - o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ; - o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays, à savoir notamment les États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France, ainsi que le Royaume-Uni, dans le respect des dispositions applicables (à l'exception, notamment, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (tels que définis ci-après). 1) Dans un premier temps, les Actions Nouvelles émises dans le cadre de l'Offre Primaire seront servies en priorité, puis, si et seulement si, la totalité des Actions Nouvelles étaient émises, les Actions Cédées Initiales seraient servies. 2) Dans un deuxième temps, la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande, augmenter le nombre initial d'Actions objet de l'Offre Initiale d'un maximum de 314.993 Actions Cédées Complémentaires (la « Clause d'Extension »). La Clause d'Extension représentera au plus 15% du nombre d'Actions objet de l'Offre Initiale. 3) Les Actionnaires Cédants consentiront à CIC une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles, d'Actions Cédées Initiales et d'Actions Cédées Complémentaires (l'« Option de Surallocation »). Ainsi, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, les Actionnaires Cédants pourront céder un nombre maximum de 362.242 Actions Cédées Supplémentaires. Prix de l'Offre : Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre a été arrêté par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion en date du 7 octobre 2026 à 23,81 euros par action, étant précisé que les Actionnaires Cédants n'ont pas participé aux délibérations et au vote de la délibération du conseil d'administration sur la fixation du Prix de l'Offre. Produit brut et produit net de l'émission des Actions Nouvelles : À titre indicatif, le produit brut et le produit net de l'émission des Actions Nouvelles (sur la base du Prix de l'Offre) seraient les suivants : <table> <tr> <th>En euros</th><th>Offre Primaire à 100%</th><th>Offre Primaire et Offre Secondaire à hauteur des engagements de souscriptions</th><th>Offre Primaire et Offre Secondaire à 100%</th><th>Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension</th><th>Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation</th></tr> <tr> <td>Produit brut</td><td>6.999.997</td><td>6.999.997</td><td>6.999.997</td><td>6.999.997</td><td>6.999.997</td></tr> <tr> <td>Dépenses estimées</td><td>863.500</td><td>863.500</td><td>863.500</td><td>863.500</td><td>863.500</td></tr> <tr> <td>Produit net</td><td>6.136.497</td><td>6.136.497</td><td>6.136.497</td><td>6.136.497</td><td>6.136.497</td></tr> <tr> <td>Montants nets des cessions*</td><td>0</td><td>13.399.844</td><td>41.602.480</td><td>48.858.714</td><td>57.203.384</td></tr> </table> * Il est précisé que seul le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera versé à la Société, le produit net des cessions évoquées ci-dessus revenant aux Actionnaires Cédants.					En euros	Offre Primaire à 100%	Offre Primaire et Offre Secondaire à hauteur des engagements de souscriptions	Offre Primaire et Offre Secondaire à 100%	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation	Produit brut	6.999.997	6.999.997	6.999.997	6.999.997	6.999.997	Dépenses estimées	863.500	863.500	863.500	863.500	863.500	Produit net	6.136.497	6.136.497	6.136.497	6.136.497	6.136.497	Montants nets des cessions*	0	13.399.844	41.602.480	48.858.714	57.203.384
En euros	Offre Primaire à 100%	Offre Primaire et Offre Secondaire à hauteur des engagements de souscriptions	Offre Primaire et Offre Secondaire à 100%	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension	Offre Initiale à 100% + exercice intégral de la Clause d'Extension et Option de Surallocation																														
Produit brut	6.999.997	6.999.997	6.999.997	6.999.997	6.999.997																														
Dépenses estimées	863.500	863.500	863.500	863.500	863.500																														
Produit net	6.136.497	6.136.497	6.136.497	6.136.497	6.136.497																														
Montants nets des cessions*	0	13.399.844	41.602.480	48.858.714	57.203.384																														

Capitalisation boursière théorique après l'Offre (sur la base du Prix de l'Offre) :

	Capitalisation boursière théorique – En €	Nombre d'actions composant le capital
Offre Primaire à 100%	266.999.983	11.213.775

Calendrier indicatif de l'opération :

7 octobre 2026	Fixation du Prix de l'Offre par le conseil d'administration de la Société
8 octobre 2026	Approbation du Prospectus par l'AMF
9 octobre 2026	Diffusion du communiqué annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPF / Ouverture de l'OPF et du Placement Global
20 octobre 2026	Clôture de l'OPF à 17 heures (souscriptions et achats aux guichets) et à 20 heures (souscriptions et achats par Internet)
21 octobre 2026	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Résultat de la centralisation de l'OPF Fixation définitive des modalités de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Signature du contrat de placement

	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre / Diffusion du communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'actions émises
23 octobre 2026	Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global (Actions Cédées Initiales incluses)
26 octobre 2026	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « N4 Group » Début de la période de stabilisation éventuelle
25 novembre 2026	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation / Fin de la période de stabilisation
27 novembre 2026	Date de règlement-livraison des Actions Cédées Supplémentaires dans le cadre de l'Option de Surallocation, dans l'hypothèse d'un exercice de l'Option de Surallocation à la date limite.

Modalités de souscription et d'achat

Les personnes désireuses de participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 20 octobre 2026 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions et achats aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions et achats par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, sauf clôture anticipée ou prorogation. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par un Chef de File et Teneur de livre au plus tard le 21 octobre 2026 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF, le 20 octobre 2026 à 20h00 (heure de Paris). Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu l'ordre et ce jusqu'au 21 octobre 2026 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription reçus

Il n'existe pas d'intention de souscription de la part des membres du conseil d'administration, ni des actionnaires actuels de la Société. En outre, la Société a reçu des engagements de souscription irrévocables de la part d'investisseurs tiers à hauteur de 20.850.000 €, soit plus de 100% du montant de l'Offre Primaire et 41,70% du montant de l'Offre Initiale sur la base du Prix de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation), à savoir :

Investisseur	Montant de l'engagement de souscription	Nombre d'actions après l'Offre Initiale	% du capital après l'Offre Initiale
CDC Croissance Small Caps	1.000.000 €	41.999	0,37%
BNP Paribas Asset Management Europe	5.000.000 €	209.995	1,87%
Bpifrance BlueSpring 1*	13.350.000 €	560.689	5,00%
Vatel Capital SAS	500.000 €	20.999	0,19%
Portzamparc Gestion	1.000.000 €	41.999	0,37%

* L'engagement de souscription de Bpifrance BlueSpring 1 est conditionné à la nomination de la société Bpifrance Investissement³ en qualité d'administrateur indépendant, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Ainsi, lors de l'Assemblée générale de la Société en date du 30 septembre 2026, Bpifrance Investissement a été nommé en qualité d'administrateur indépendant, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, et a désigné M. Luis PEREIRA en qualité de représentant permanent.

Conformément aux termes des engagements de souscription conclus avec les investisseurs concernés, les ordres correspondants ont vocation à être servis en priorité et intégralement, sous réserve de la réalisation de l'Offre et des stipulations figurant dans lesdits engagements.

Les différents engagements reçus dans le cadre de l'Offre ne sont pas rémunérés.

À l'exception de Bpifrance BlueSpring 1 qui s'est engagée vis-à-vis de la Société à conserver ses actions de la Société pendant une période de 360 jours à compter de la signature de son engagement de souscription, aucun des autres investisseurs ayant consenti un engagement de souscription n'a pris d'engagement de conservation des actions souscrites dans le cadre de l'Offre.

L'information faisant l'objet du Prospectus rétablit, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès à l'information relative à la Société entre les différents actionnaires et investisseurs.

Engagement d'abstention de la Société

Durée : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

Engagement de conservation

Les sociétés Arlette Capital, SICALGE et MV Sourcing & Development, ainsi que Messieurs Stéphane et Mathieu Viscuso et Monsieur Alexandre Dez détenant préalablement à l'Offre 100% du capital et des droits de vote de la Société, ont consenti à Joh. Berenberg Gossler & Co. KG, CIC CIB et TP ICAP (Europe) SA (les « **Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livres Associés** ») un engagement de conservation pour une période de 360 jours suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Par ailleurs, Bpifrance BlueSpring 1 s'est engagée vis-à-vis de la Société à conserver ses actions de la Société pendant une période de 360 jours à compter de la signature de son engagement de souscription.

Garantie

L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

Actionnariat après l'Offre

À l'issue de l'Offre Initiale (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sur la base du Prix de l'Offre), l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit⁽¹⁾ :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote
Stéphane VISCUSO	218.318	1,95%	436.636	2,26%
Arlette Capital ⁽³⁾	802.388	7,16%	802.388	4,16%
SICALGE SAS ⁽⁴⁾	5.775.172	51,50%	11.550.344	59,84%
Concert Stéphane Viscuso, Arlette Capital et SICALGE SAS⁽⁵⁾	6.795.878	60,60%	12.789.368	66,26%
Mathieu VISCUSO	1.560.833	13,92%	3.121.666	16,17%
MV Sourcing & Development SAS ⁽⁶⁾	582.071	5,19%	940.091	4,87%
Sous-total Mathieu VISCUSO⁽⁵⁾	2.142.904	19,11%	4.061.757	21,04%
Alexandre DEZ	175.036	1,56%	350.072	1,81%
Bpifrance BlueSpring 1	560.689	5,00%	560.689	2,90%
Autres cornerstones ⁽⁷⁾	314.992	2,81%	314.992	1,63%
Flottant	1.224.276	10,92%	1.224.276	6,34%
TOTAL	11.213.775	100,00%	19.301.154	100,00%

³ société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 27/31, avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex, France, immatriculée sous le numéro 433 975 224 RCS Créteil.

⁽¹⁾ Sur la base du capital social existant à la date d'approbation du Prospectus. La répartition du capital et des droits de vote évoluera après l'admission des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth en raison des apports d'actions décrits aux (2) et (4) ci-dessous, réalisés sur la base du Prix de l'Offre, sans qu'il soit nécessaire de faire réaliser une évaluation par un tiers.

⁽²⁾ Après prise en compte de l'attribution de droits de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris, étant précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris, sera prise en compte.

⁽³⁾ La société Arlette Capital, est une société par actions simplifiée dont M. Stéphane VISCUSO est le Président et détient 99,99% du capital à la suite des Apports Préalables.

⁽⁴⁾ La société SICALGE SAS, est une société par actions simplifiée dont M. Stéphane VISCUSO est le Président et qu'il détient, avec sa famille, à hauteur de 100% à la date d'approbation du Prospectus.

⁽⁵⁾ Aucun accord de vote, pacte d'actionnaires ou autre accord constitutif d'une action de concert n'existe à sa connaissance entre M. Stéphane VISCUSO et M. Mathieu VISCUSO.

⁽⁶⁾ La société MV Sourcing & Development SAS, est une société par actions simplifiée dont M. Mathieu VISCUSO est le Président et qu'il détient à hauteur de 100% à la date d'approbation du Prospectus.

⁽⁷⁾ Investisseurs ayant pris des engagements de souscription dont la participation au capital ne dépassera pas 5% du capital, dans l'hypothèse où leurs ordres seraient servis intégralement.

4.1.2 Estimation des dépenses totales liées à l'émission

Sur la base du Prix de l'Offre, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 863.500 euros.

4.1.3 Incidence de l'Offre sur les capitaux propres de la Société : Sur la base des capitaux propres au 31 mars 2026 et du nombre d'actions composant le capital de la Société après réalisation des Apports Préalables, les capitaux propres consolidés par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit, sur la base du Prix de l'Offre (après imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers sur la prime d'émission) :

	Quote-part des capitaux propres par action ⁽¹⁾
Avant l'Offre	2,15 €
Après l'Offre Primaire à 100%	2,64 €

(1) Avant imputation des frais sur la prime d'émission.

Aucun instrument dilutif n'a été émis à ce jour.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre : L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date d'approbation du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date d'approbation du Prospectus) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant l'Offre	1,00%
Après l'Offre Primaire à 100%	0,97%

4.1.4 Dépenses facturées à l'investisseur par l'Émetteur

Sans objet

Point 4.2 – Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?

4.2.1 Une partie des actions offertes dans le cadre de l'Offre Initiale et les actions offertes dans le cadre de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation proviendront de la cession d'Actions Existantes par (i) la société Arlette Capital (société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 420 Boulevard de Charavines – 38500 Voiron, détenue à 99,99% par M. Stéphane Viscuso à la suite des Apports Préalables), (ii) M. Mathieu Viscuso et (iii) Monsieur Alexandre Dez. Les activités de la société Arlette Capital sont régies par le droit français et leur pays d'origine est la France.

Liste des actionnaires cédants

Actionnaires Cédants	Nombre d'actions détenues avant Offre	Nombre d'actions cédées Offre Initiale	Nombre d'actions cédées Clause d'Extension	Nombre d'actions cédées Option de Surallocation	Nombre total d'actions cédées
Arlette Capital	2.149.036	1.346.648	234.880	270.112	1.851.640
Mathieu Viscuso	1.985.464	424.631	74.063	85.173	583.867
Alexandre Dez	209.720	34.684	6.050	6.957	47.691
TOTAL	4.344.220	1.805.963	314.993	362.242	2.483.198

En fonction de la demande, les cessions pourront faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant rappelé que dans le cadre de l'Offre Initiale, l'émission d'Actions Nouvelles est prioritaire par rapport aux Cessions Initiales.

Point 4.3 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

4.3.1 Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci

L'émission d'Actions Nouvelles et l'inscription des Actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth sont destinées à (i) permettre à la Société de lever des fonds afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie de croissance au moyen de l'émission d'Actions Nouvelles et (ii) offrir une liquidité partielle à certains actionnaires historiques dans le cadre de l'Offre Secondaire. La Société souhaite affecter le produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre, qui s'élève à environ 6,14 millions d'euros (sur la base du Prix de l'Offre, exclusion faite du produit de la cession des actions cédées dans le cadre de l'Offre Initiale et de l'Option de Surallocation et avant exercice de la Clause d'Extension), au financement des objectifs stratégiques suivants :

- Environ 70% au **renforcement des capacités industrielles de N4 Labs**, notamment par l'installation de nouvelles lignes de production sur le site de Voiron. Ces investissements accompagneront l'internalisation progressive de la production du pôle Nutrition, dont la part produite en interne doit passer d'environ 32% au 31 mars 2026 à environ 70% à horizon trois à cinq ans ;
- Environ 30% au **développement international du Groupe**, prioritairement en Belgique, en Espagne et en Italie. Ce développement passera d'abord par l'e-commerce et des partenariats B2B locaux, puis par l'ouverture de points de vente pilotes et le déploiement de franchises ou d'affiliations.

L'inscription aux négociations sur Euronext Growth de ses actions devrait permettre, en outre, à N4 Group de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales.

Les frais relatifs à l'Offre Secondaire, ainsi que le cas échéant à la Clause d'Extension et à l'Option de Surallocation, seront pris en charge par les Actionnaires Cédants.

Fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, avant réalisation de l'augmentation de capital, son fonds de roulement net est suffisant (c'est-à-dire que la Société a accès à des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze (12) prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus par l'AMF.

4.3.2 Convention de placement

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement (le « **Contrat de Placement** ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation définitive des modalités de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 21 octobre 2026). Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement ne serait pas signé, l'inscription aux négociations sur Euronext Growth des Actions Existantes et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement serait signé puis résilié conformément à ses termes, l'inscription aux négociations sur Euronext Growth des Actions Existantes et l'Offre seraient annulées rétroactivement. Le Contrat de Placement ne prévoit pas d'engagement de prise ferme et ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

4.3.3 Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission /l'Offre

Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.

La société Arlette Capital, actionnaire qui détiendra 2.149.036 des actions de la Société et contrôlée par M. Stéphane Viscuso, Président-Directeur Général de la Société, M. Mathieu Viscuso et Monsieur Alexandre Dez, tous deux administrateurs de la Société, céderont des Actions Existantes dans le cadre de l'Offre.